

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LE
RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE TRANSFERT ENTRE LES SYSTÈMES
NORD ET CENTRE DE LA PLAINE ORIENTALE

Communes de Lucciana, Monte et Vescovato

(projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse)

DURÉE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 282-2020 du 10 août 2020) :

Pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020 inclus, se déroulera, sur le territoire des communes de Lucciana, Monte et Vescovato, une enquête publique concernant la mise en place de servitudes d'utilité publique pour le renforcement de la capacité de transfert entre les systèmes Nord et Centre de la plaine orientale.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

Mairies de Lucciana, Monte et Vescovato.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Antony HOTTIER recevra le public en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato, selon les modalités suivantes :

- mercredi 23 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Monte ;
- mercredi 30 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Vescovato ;
- vendredi 9 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Lucciana.

Madame Marie-Françoise DONMARTINI a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 30 14 30 pour la mairie de Lucciana, 04 95 36 04 23 pour la mairie annexe de Monte, et 04 95 36 50 89 pour la mairie annexe de Vescovato).

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi lui être adressées par écrit, en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le vendredi 9 octobre 2020, date de clôture de l'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier sera transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du directeur de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20 601 BASTIA cedex (téléphone : 04 95 30 93 60).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.